



Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 15/01/2018

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 031: Rencontre EHN - WAM (S) du 13/01/2018

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 13/01/2018 au stade communal H.N'BAILS à 14H00.
- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence du Médecin de l'équipe EH.N'BAILS sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe (EH.N'BAILS) (S) pour octroyer le gain du match à l'équipe (W.AIN MAKHLOUF) (S) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
Une Amende de Cinq Mille (5 000 DA) pour le club (EH.N'BAILS) payable dans un délai d'un mois. Conformément à l'article (Art 21/ R.G/FAF.**

Affaire N° 032: Rencontre ESBS - CSAPB(U19) du 13/01/2018

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 13/01/2018 au stade communal BORDJ SABATH
Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe CSA.P.BOUCHEGOUF sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe (CSA.P.BOUCHEGOUF) (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ES.BORDJ SABATH) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
Une Amende de Deux Mille Cinq Cent (2 500 DA) pour le club (CSA.P.BOUCHEGOUF) payable dans un délai d'un mois. Conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes**